



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS  
SÉANCE DU 23 JUIN 2022 À 18H30  
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
(sur convocation du 17 juin 2022)

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 11

Absents représentés : 4

Absents excusés : 1

Absent : 1

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS  
DU 23 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de juin, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames Dedouit Marie-Jeanne, Gayon Marie-Antoinette, Jaurry Chamalbide Christine, Labeyrie Isabelle et Libier Marie Thérèse,  
Messieurs Arbeille Henri, Dalmay Yohann, Dumas Jean-Louis, Froustey Pierre, Laffitte Pierre et José Prosper.

Absents représentés :

Madame De Artèche Sylvie a donné pouvoir à Madame Libier Marie-Thérèse, Monsieur Boireau Philippe a donné pouvoir à Monsieur Laffitte, Monsieur Daretz Benoît a donné pouvoir à Monsieur Froustey Pierre et Monsieur Trézière Yves a donné pouvoir à Monsieur Arbeille Henri.

Absente excusée :

Madame Casteras Line.

Absent :

Monsieur Daulouède Jean-Claude.

**OBJET : PACTE TERRITORIAL D'INSERTION - APPROBATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU WIFI SUR LES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte**

La lutte contre l'exclusion numérique est un axe fort du projet politique de MACS, mis en œuvre au sein de son CIAS. De plus, la crise sanitaire a révélé des difficultés pour nos publics accueillis sur les trois aires permanentes d'accueil des Gens du Voyage notamment dans le cadre de la scolarisation des enfants, l'accès aux droits des adultes.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de MACS propose de mettre à disposition des occupants des trois aires d'accueil des Gens du Voyage, situées à Labenne/Capbreton, Soustons et Saint Vincent de Tyrosse, un réseau WiFi, sur chacune d'entre elles.

La mise à disposition de réseau WiFi nécessite de formaliser les conditions d'accès à internet par le biais de ces accès pour informer les utilisateurs de leurs droits et devoirs d'accès à ce réseau WiFi, en conformité avec les exigences légales en vigueur.